Les stratégies et les politiques adoptées par l'Algérie pour la mise en place de l'agenda 2063 en fonction de l'expérience du NEPAD

Dr BOUTARCHA FAHIMA MCA*[1]
Université de Bejaia. La Faculté SEGC *fahima.boutarcha@univ-bejaia.dz*

DOI : https://doi.org/10.63939/JAAS.2025-Vol8.N25.239-272

Résumé :
L'objet de cette communication est d'analyser les relations entre le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et l'Union africaine. Il a été démontré d'une part qu'en tant qu'organe créé par la Conférence de l'Union et sous contrôle de cette dernière, le NEPAD est un organe subsidiaire, Janus, partagé entre la volonté d'autonomie et le caractè re subordonné à l'organe principal.
L'Algérie, grâce son histoire, sa géographie, ses principes et convictions, a toujours assumé un rôle actif dans les efforts déployés par l'Afrique pour une renaissance africaine authentique, et continue à consentir des sacrifices et à honorer ses engagements et assumer ses responsabilités vis-à-vis de l'Afrique et à défendre et promouvoir ses intérêts dans le concert des nations et au sein des institutions internationales. L'Algérie a adopté la méthodologie préconisée par les experts de la Commission de l'Union Africaine et de l'agence de développement de l'union africaine- NEPAD pour réaliser les synergies et de parvenir à une réalisation accélérée des objectifs de l'Agenda 2063.

Mots clés : *NEPAD, UA, Algérie, institutions internationales, développement, autonomie, l'organe principal.*

Introduction :

Les documents originaux du NEPAD indiquent que l'initiative africaine a pour ambition explicite d'être un instrument de facilitation pour la mobilisation de la volonté politique à l'intérieur du continent et de l'appui technique et fin ancier de la part du reste du monde. L'initiative ne saurait se substituer ni aux Etats dans leur responsabilité vis-à-vis du bien-être de leurs populations, ni à leurs plans, programmes et projets de développement, initiés sur ressources propres et/ou sur ressources externes.

Les priorités du NEPAD devront alors être intégrées dans les processus de développement des pays africains comme actions de soutien et de valorisation des potentialités existantes dans chacun des pays. La présente étude a pour objet de présenter le cadre dans lequel se situe l'expérience algérienne en la matière et les modalités de prise en charge des différents volets du NEPAD. A cette fin, l'Algérie s'est approprié l'Agenda 2063 dès son adoption en 2015. Et afin d'apporter des réponses nationales fortes à la mesure des enjeux et des défis, elle a mis en place un comité interministériel de coordination. Ce dernier rassemble les différents ministères, institutions et organismes nationaux, avec pour mission de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du premier plan décennal (PPD) de l'Agenda 2063 en Algérie.

Cet objectif peut être formulé sous la forme de la question principale suivante : « ***Quelles sont les stratégies et les politiques adoptées par l'Algérie pour la mise en place de l'agenda 2063 en fonction de l'expérience du NEPAD? ».*** Pour mener à bien cette communication, notre réflexion se base sur l'hypothèse suivante :

H1 : L'agenda 2063 est le schéma et le plan directeur de l'Afrique visant à transformer l'Algérie en puissance mondiale de l'avenir. C'est le cadre stratégique du continent qui vise à atteindre son objectif de développement inclusif et durable.

Dans cette communication, on s'interroge sur l'historique du NEPAD, par la suite, nous traitons la principale revendication formulée par le NEPAD. Le troisième élément, il penche sur la stratégie du NEPAD et on signale quelles réalisations du NEPAD en Algérie? . Enfin, on intègre les priorités du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) au processus du développement en Algérie la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

1. Historique du NEPAD:

Le NEPAD (dont la traduction en anglais signifie **N**ew **P**artnership for **A**frica's **D**evelopment), Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique, a pris une assise officielle en juillet 2001 lors du Sommet du G8 à Gênes en Italie[234]. Le Président sud-africain Thabo MBEKI a lancé le projet de la Renaissance Africaine comme devant être le souffle nouveau de l'Afrique à l'entrée du 21ème siècle. Sur le même élan, les présidents nigérians (OBASANJO) et algérien (BOUTEFLIKA) initièrent le **Millénium African Plan** (MAP).

De son côté, le Président sénégalais (WADE) proposait le **Plan OMEGA**. Après de nombreuses réunions de travail d'experts, la fusion des deux plans fut réalisée pour donner naissance à la **Nouvelle Initiative Africaine**, rebaptisée (en juillet 2001) **Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)**. Le quatuor présidentiel n'a pas ménagé ses efforts pour ensuite sensibiliser les principaux acteurs de la communauté internationale sur cette nouvelle initiative africaine.

C'est dans ce contexte que les chefs d'État de la CEDEAO ont organisé, en mai 2002, à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), un sommet sur la mise

[234] *Les quatre Chefs d'Etat africains mandatés pour négocier par le Sommet de l'OUA de Lusaka (**OBASANJO** du Nigéria, **MBEKI** de l'Afrique du Sud, **BOUTEFLIKA** de l'Algérie, **WADE** du Sénégal).*

en œuvre du NEPAD en Afrique de l'Ouest. À cette occasion, ils ont décidé de convoquer un autre sommet expressément destiné à donner une impulsion au programme d'action du NEPAD en Afrique de l'Ouest, démontrant ainsi le soutien dont jouit le NEPAD dans la sous-région. À ce sommet, les chefs d'État ont débattu de la mise en œuvre du programme d'action du NEPAD en Afrique de l'Ouest, et ont rendu publique une déclaration dans laquelle ils ont :

• donné mandat à la CEDEAO pour assurer la coordination et le suivi de la mise des programmes du NEPAD, et convenu de fournir à la CEDEAO les ressources nécessaires ;
• décidé de créer une interface NEPAD au sein du Secrétariat exécutif de la CEDEAO ;
• invité chaque Etat à créer une interface NEPAD ;
• créé un Comité interministériel ad-hoc chargé de superviser la mise en œuvre[235].

2. La principale revendication formulée par le NEPAD : c'est que les pays développés devront réaliser des investissements massifs en Afrique sur la base de mécanismes de coopération non encore arrêtés mais en évitant le choix binaire « aide/crédit » dont les conséquences sur le développement des pays africains ont été désastreuses. L'objectif n'est donc pas de susciter la compassion des pays développés mais plutôt de nouer un véritable partenariat entre l'Afrique et la communauté internationale, étant entendu que l'interdépendance entre les économies est une réalité intangible et le continent africain à beaucoup à apporter dans ce vaste courant d'échanges.

[235] ***Groupe de la Banque africaine de développement 2003. NEPAD*** *Plan d'action à court terme – Infrastructures (PAC T) Revue de l'état d'exécution du PACT et voie à suivre pour aller de l'avant.*

Le NEPAD se veut une vision à long terme du programme de développement de l'Afrique par les africains eux-mêmes. L'objectif du NEPAD est d'imprimer un nouvel élan au développement du continent en comblant l'écart actuel dans les secteurs prioritaires, afin de lui permettre de rattraper son retard par rapport aux régions développées du monde. Cette vision à long terme nécessite des investissements massifs et importants et le défi à relever consiste à mobiliser les ressources nécessaires dans les meilleures conditions possibles.

Les dix secteurs prioritaires retenus par le NEPAD sont les suivants :

- **La bonne gouvernance politique** qui doit se traduire par des élections multipartites, le respect des droits de l'homme, la transparence dans la gestion du patrimoine public et la lutte contre la corruption.
- **La bonne gouvernance économique** concrétisée par une justice indépendante dans les différends avec les investisseurs, la gestion transparente des sociétés privées.
- **Les infrastructures** (routes, chemins de fer, ports et aéroports) dont les coûts pèsent sur la compétitivité des produits africains exportés.
- **L'éducation** dans la mesure où la valorisation des ressources humaines est un facteur important de la croissance économique.
- **La santé** qui constitue un défi permanent pour l'Afrique, à cause des indicateurs de santé alarmants (taux de mortalité due aux maladies endémiques).
- **Les Nouvelles Technologies de l'Information (NTIC)** permettent de faciliter les échanges de biens et services entre les peuples de la planète et produisent des services générateurs de revenus élevés.

- **L'agriculture** devra permettre à l'Afrique d'accroître sa part dans le commerce international et d'assurer son autosuffisance alimentaire.
- **L'énergie**, de par sa place dans les facteurs de production, a un impact direct sur la compétitivité des économies africaines.
- **L'accès aux marchés** des pays développés est une condition pour augmenter
- la part de l'Afrique dans le commerce international.
- **L'environnement** est une préoccupation permanente des pays africains en
- raison des menaces sérieuses qui pèsent sur la vie des populations.

3. La stratégie du NEPAD :

Le NEPAD est articulé en une double stratégie : **l'option centrale de la région** et **le secteur privé**.

En effet, le NEPAD considère que l'Afrique ne peut s'en sortir que par la promotion de l'espace régional qui offre un plus grand marché à nos industries et de plus grandes possibilités pour les investissements étrangers. Les projets seront donc intra-régionaux, trans-régionaux et continentaux. Le NEPAD a divisé le continent en 5 régions (Nord, Ouest, Centre, Est et Océan Indien, Sud).

Le NEPAD, c'est une première, fait appel au secteur privé comme étant le cœur de la croissance économique du continent car le seul en mesure d'apporter à l'Afrique les énormes capitaux dont elle a besoin. Le NEPAD encourage donc le développement d'un secteur privé africain autonome, ou associé au secteur privé étranger sous forme de « joint ventures »[236].

[236] *Amba Mpoke-Bigg (2015) : Département de la communication et des relations extérieures. NEPAD : dix ans après, qu'est-ce que c'est, d'abord ? COP 28. Allemagne.*

Le Sous-comité sur le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) : Le Sous-comité a été établi en 2010 pour superviser et promouvoir les activités de ce qui était alors le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui constituait le cadre stratégique de l'UA pour le développement socio-économique panafricain. En 2019, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD) a été transformée en Agence de développement de l'Union africaine (ADUA-NEPAD)[237].

Le Sous-comité était chargé :

• de conseiller le COREP sur la marche à suivre pour améliorer les programmes du NEPAD au niveau continental ;

• de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique proposé par le Comité de pilotage pour promouvoir le NEPAD aux niveaux national, sous-régional, régional et international, et de rendre compte régulièrement de ses activités au COREP ;

• d'assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions de la Conférence relatives au NEPAD ;

• de suivre les progrès enregistrés dans les domaines prioritaires et les orientations politiques énoncés dans le plan d'action de mise en œuvre du NEPAD et de soumettre périodiquement un rapport au COREP ;

• d'élaborer une stratégie de communication efficace pour le NEPAD en collaboration avec la CUA et l'Agence NEPAD (désormais ADUA-NEPAD) ;

• de contribuer à l'identification des domaines et secteurs prioritaires qui pourraient inverser la marginalisation de l'Afrique et constituer la base d'un développement durable à long terme ;

• de concevoir, en collaboration avec la Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD (désormais ADUA-NEPAD), des moyens pour mobiliser les ressources en vue de la mise en œuvre des politiques,

[237] *GUIDE DE L' UNION AFRICAINE 2023© Commission de l'Union africaine et État néo-zélandais.*

programmes et projets du NEPAD et de soumettre un rapport au COREP sur les recommandations à prendre en compte[238].

4. Une décennie plus tard, quelles réalisations du NEPAD en Algérie?

Dans un discours prononcé, lors de la 41e réunion du Comité directeur des chefs d'État et de Gouvernement de l'Agence de Développement de l'Union Africaine (NEPAD), le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a dévoilé des plans ambitieux pour renforcer la coopération économique et le développement en Afrique. Le chef de l'État a annoncé la création prochaine de zones de libre-échange en 2024. Le Président a souligné l'importance de ces zones, et ce depuis la Mauritanie et jusqu'aux pays du Sahel, tels que le Mali, le Niger, la Tunisie et la Libye. Cette initiative vise à promouvoir les échanges économiques entre ces nations frères.

L'Algérie s'engage également à atteindre les objectifs de développement économique et d'intégration continentale. Le président a insisté sur l'amélioration de l'efficacité des opérations d'intégration économique en Afrique, mis l'accent sur la nécessité d'une collaboration renforcée entre les secteurs public et privé. Ainsi, une mobilisation accrue des ressources humaines, techniques et financières pour concrétiser les projets clés de l'Agenda de Développement de l'Afrique pour 2063. Il a également souligné la nécessité de renforcer les efforts en faveur de l'intégration continentale, notamment en accélérant la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

---

[238] *KOUICI Salima : Les Indicateurs de Recherche entre Référentiels Internationaux et Contexte National. Attachée de recherche Division Recherche et développement en Sciences de l'Information CERIST skouici@mail.cerist.dz*

5. Financement des priorités du NEPAD en Algérie

Les priorités du NEPAD sont d'abord intégrées comme priorités nationales dans les différentes séquences de développement, qu'il s'agisse du Plan triennal de soutien de la relance, du Plan national de développement rural et agricole ou de tout autre plan ou programme national. Le financement de la route trans- saharienne sur lequel viendrait éventuellement se greffer le corridor de la route transafricaine Alger-Lagos est du ressort exclusif des autorités algériennes via le Ministère des Travaux publics en charge de la construction des routes et autoroutes. Le financement du tronçon algérien jusqu'à In Guezzam, soit 300 km restant à réaliser sur le territoire algérien, sur les 3 327 km dont les trois-quarts bitumés que compte l'ouvrage, fait l'objet d'un montage entre plusieurs sources de financement nationales, bilatérales, multilatérales et autres. Il en sera de même pour la future autoroute Est-Ouest, longue de plus de 1 200 km, qui se fondra naturellement comme segment national dans le grand projet continental de route le Caire-Dakar, proposé comme projet NEPAD pour financement par la communauté internationale des bailleurs, et dont certains tronçons de routes normales actuelles seront transformés en autoroutes tandis que d'autres, inexistants comme le chaînon manquant Nouadhibou-Nouakchott en Mauritanie, seront réalisés[239].

Lors du séminaire national sur le NEPAD organisé à Alger en janvier 2002, une synthèse des priorités élaborée à partir des neuf volets prioritaires initialement adoptés dans le contexte de l'initiative, a été retenue comme pouvant faire l'objet d'une attention particulière de l'Algérie en termes de prise en charge, de réflexion et de financement. Quatre grands axes en ressortent:

• Le maintien, le rétablissement et la consolidation de la paix et de la sécurité;

[239] *Le Président de la République, le Ministre des affaires étrangères ou le Ministre délégué chargé des affaires maghrébines et africaines.*

• Le développement des infrastructures;
• La mobilisation de ressources financières pour le développement et;
• La valorisation des ressources humaines.

Dans ce contexte, le financement des priorités nationales, dont l'objet s'inscrit globalement dans les priorités du NEPAD, en particulier, les infrastructures, l'éducation, la santé, l'agriculture ou l'environnement, est pris en charge de façon courante par les ressources budgétaires (fonctionnement et équipement) des ministères concernés, sauf dans les cas où ces secteurs bénéficient de plans spéciaux de développement ou de dotations exceptionnelles ; cela a été le cas du secteur des travaux publics, dont le sous-secteur des routes qui bénéficie en 2002 d'un fonds national routier et autoroutier d'un montant de 1.250 millions de dinars algériens.

6. Intégrer les priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) au processus du développement en Algérie la mise en œuvre de l'Agenda 2063:

En ce sens, l'Agenda 2063 représente comme le prolongement naturel du NEPAD, mais aussi des autres initiatives du même genre, qui ont eu pour ambition de bâtir une Afrique plus unie (comme le Plan d'action de Lagos ou le Traité d'Abuja).

Pour cela, L'Algérie a intégré, dès leurs adoptions, l'Agenda 2063 et les Objectifs de Développement Durable dans ses politiques nationales de développement.

Un Comité interministériel chargé du suivi de la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 en Algérie a été installé. Ce Comité qui se réunit régulièrement regroupe les points focaux de l'ensemble des Départements ministériels et les représentants de l'Office National des Statistiques, ainsi que les autres organismes concernés par les domaines prioritaires de l'Agenda 2063.

6.1. Une croissance intégrante et prospère pour un développement durable en Afrique du nord :

Les différents secteurs d'activité économique ont contribué de manière différenciée à la croissance économique.

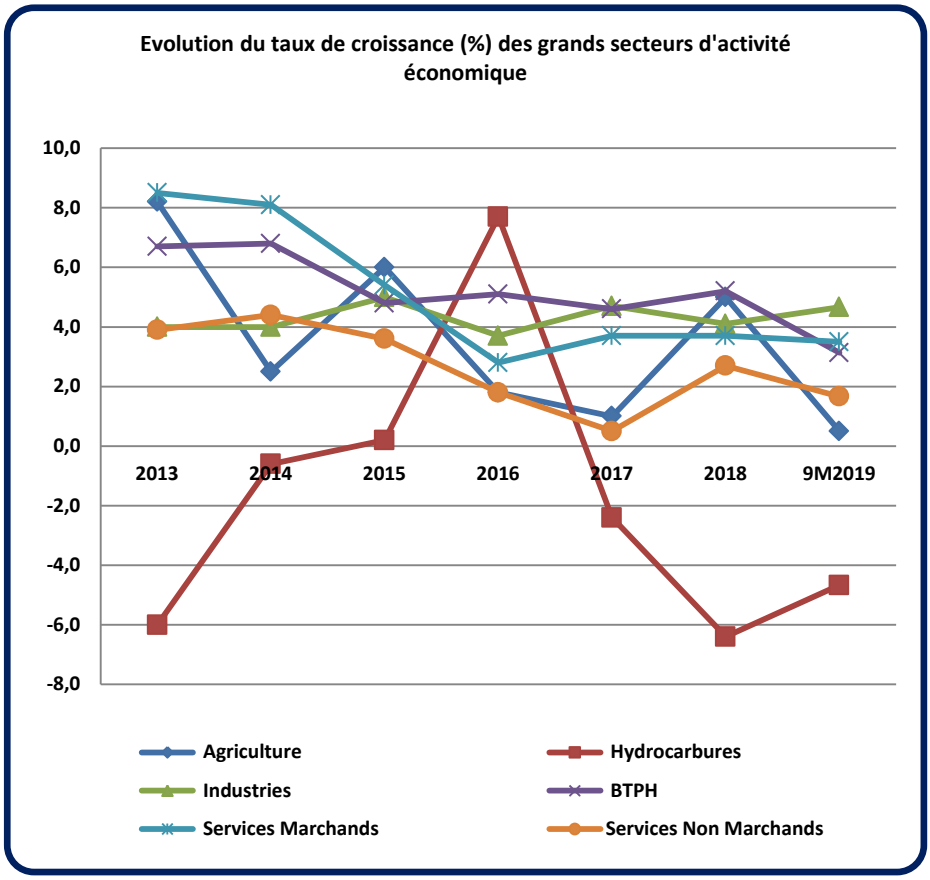
6.1.1. Les secteurs d'activités :

Deux secteurs d'activité ont été structurellement le moteur de la croissance sur la période 2013-2019 (9 Mois): il s'agit du secteur du BTPH qui a réalisé une croissance moyenne de 5,2% et du secteur des services non marchands avec une croissance moyenne de 5,1%. Pour l'essentiel, le dynamisme de ce dernier secteur trouve ses origines au niveau de l'activité des transports et télécommunication particulièrement la téléphonie mobile et des services fournis aux ménages.

Le secteur industriel à lui aussi soutenu la croissance économique sur la période puisqu'il a réalisé une performance moyenne de 4,3%. En revanche, l'activité du secteur agricole a été moins régulière bien qu'il enregistre une croissance moyenne de 3,6% largement supérieure au taux d'accroissement de la population.

S'agissant des hydrocarbures et excepté l'année 2016 où le secteur a réalisé une croissance très appréciable de 7,7% et l'année 2015 dont la croissance du secteur a connu une quasi-stagnation, les autres années ont enregistré des contre-performances. En moyenne, le secteur des hydrocarbures qui représente près du quart (24%) du PIB nominal sur la période 2013-2019 voit sa valeur ajoutée en termes réels baisser de -1,7%.

Figure N° 01 : évolution du taux de croissance des grands secteurs d'activité économique



Source : ONS. 2020.

On peut noter cependant des disparités sensibles dans les zones rurales où dans certains cas le taux de scolarisation des filles ne dépassent pas les 30 pour cent.

L'effet de cette situation apparaît alors sur le taux d'analphabétisme des femmes. A titre d'exemple, pour la tranche des 15-24 ans, la moyenne de l'analphabétisme des femmes varie de 2,86 pour cent à Alger à 46 pour cent à Djelfa, une ville moyenne de l'Atlas saharien.

6.1.2. Le PIB par habitant

Le PIB par habitant en Algérie a diminué initialement, s'élevant à environ 4.000 dollars en 2016, contre près de 5.500 dollars en 2014[240]. En 2024, le PIB par habitant en Algérie s'élevait à environ 5.130 dollars. Toutefois, la source prévoit une stabilisation du PIB par habitant entre 2026 et 2028, s'élevant à environ 5.300 dollars. De la même manière le taux d'inflation algérien devrait diminuer dans les années à venir, pour s'établir à environ 4,5% en 2028[241].

6.1.3. Pauvreté, inégalité et faim

L'Algérie, en souscrivant à l'agenda 2030, s'est engagée à éradiquer l'extrême pauvreté et à réduire de moitié la pauvreté nationale. La politique sociale menée par notre pays depuis des décennies pour combattre la pauvreté a déjà donné des résultats remarquables. En 2011, la population vivant au-dessous du seuil de l'extrême pauvreté ne dépassait pas 0,5% de la population totale.

L'Algérie est parvenue à réduire le taux de prévalence de la sous-alimentation au rythme moyen de -6% par an. En 2016, la prévalence de la sous-alimentation s'est fixée à 4,6% alors que le taux moyen dans les pays en développement s'élève à 13%.

Le taux de prévalence de l'insécurité alimentaire sévère et celui de l'insécurité moyenne à sévère ont atteint respectivement 1,3% et 6,3% en 2014. Ces résultats placent ainsi l'Algérie parmi les pays dont la population souffre le moins d'insécurité alimentaire.

---

[240] *Moussa M 2024 : Technique chargée de la comptabilité nationale. ONS. ISSN 1111 - 5939 http://www.ons.dz*

[241] *https://fr.statista.com/statistiques/710641/pib-algerie-par-habitant/*

Il est à noter que des enquêtes sont en cours de réalisation par les services spécialisés pour évaluer les tendances en matière de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.

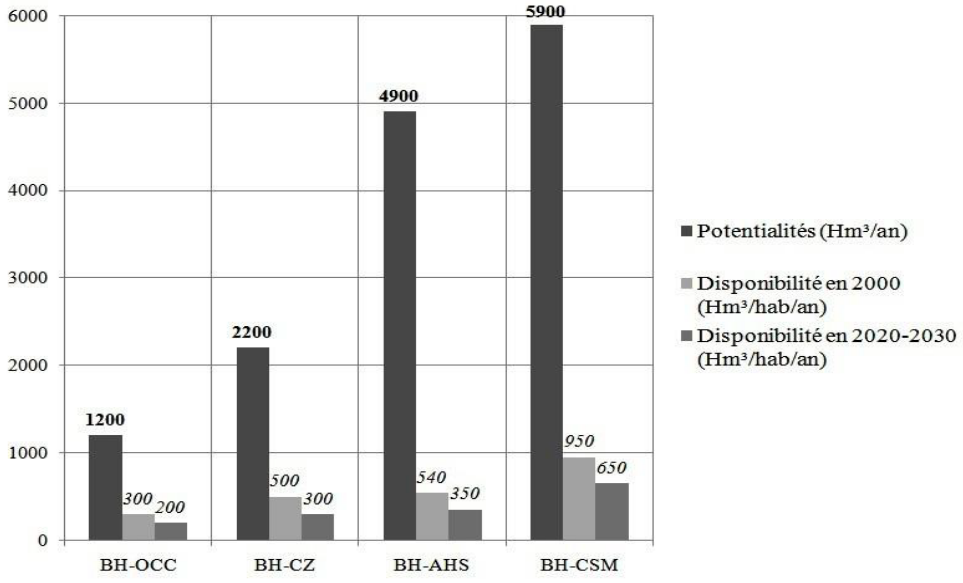
6.1.4. L'accès des populations à l'eau potable

La nouvelle constitution Algérienne de 2016 consacre, à travers son article 19, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles ainsi que leur préservation au profit des générations futures. l'Algérie a engagé des réformes importantes pour la mise en œuvre des outils stratégiques de gestion intégrée de la ressource en eau, ce qui a conduit à revoir complètement la législation relative à l'eau à travers la Loi n°05-12 du 4 août 2005.Une première étape de ce processus de réforme, dans le sens d'une politique nationale orientée vers la préservation qualitative et quantitative de la ressource, la gestion rationnelle et économique planifiée à échelle du bassin versant, enfin l'association de partenaires publics-privés.

La gestion des services de l'eau est confiée à l'Algérienne des Eaux (ADE), représentant du MRE dans toutes les communes du pays. Entre l'État et les différents usagers, la Société des Eaux et de l'Assainissement détient un rôle d'intermédiaire. C'est un organisme à caractère régional qui a pour mission principale de produire et de desservir les communes en eau potable, et de collecter et traiter les eaux usées au niveau de ces régions. Dans les faits, la gestion de l'eau est centralisée et ses instruments ne sont pas efficaces[242].

[242] *Abderrazak Ferhat, Guergueb Mebarek.(2021): La gestion des eaux en Algérie : Vers un nouveau paradigm. Journal of Advanced Economic Research, El oued University, Eloued, Algeria, Vol 06, Issue 01. PISSN : 2572-0198 / EISSN : 2676 -1572.*

Figure N° 02 : Potentialités et Disponibilité en eau par bassin hydrographique du Nord en 2000 et 2020/2030



Source : Ministère des ressources en eau, 2020. Algérie.

La figure N° 02, montre la disparité des potentialités en eau entre les quatre régions hydrographiques du Nord de l'Algérie. Au Nord-est (Bassin hydrographique C-S-M = 5900 Hm³/an) elle atteint près de quatre fois celles du Nord-Ouest (Bassin hydrographique O-CC = 1200 Hm³/an). Le faible pourcentage de volume d'eau mobilisable parait d'ores et déjà inférieur au seuil de tension dans l'ensemble des bassins hydrographiques. Ce qui augure d'une diminution sensible (plus du tiers) de la dotation par habitant et par an à l'horizon 2020/2030 de sorte que l'accroissement de la demande soit accompagné d'une diminution de l'offre. Or, l'évaluation des ressources en eau mobilisables (tableau N°01) semble sous-estimer le risque de pénurie structurelle due à la diminution probable des précipitations d'environ 10 à 25% d'ici une

trentaine d'année sous l'effet des changements climatiques (Kara et Arif., 2009)[243].

Tableau N° 01: Evolution de la dotation annuelle en eau par habitant en Algérie 1962-2020

année	1962	1990	1995	1998	2000	2020	2030
M3/Hab/an	1500	720	680	630	500	430	-

Source : CNES (2000), « L'eau en Algérie : le grand défi de demain », Projet de rapport, P 83.

En 1962, nous avions 1500 m3/habitant/an. L'Algérie est par conséquent largement touchée par le stress hydrique, soit en dessous du seuil théorique de rareté fixé par la Banque mondiale à 1000 m3/habitant/an.

En réalité, cette quantité est largement suffisante si elle était bien répartie géographiquement et bien gérée. Les ressources en eaux souterraines du Sahara septentrional sont contenues dans deux immenses aquifères qui sont le continental intercalaire CI, et le complexe terminal CT (plus d'un million de km2, dont 70% se trouvent en Algérie, 24% en Libye et 6% en Tunisie).

Nos ressources en eaux souterraines dans le Sud sont estimées de 40 000 à 50 000 milliards de m3, et à raison de 12,3 milliards de m3 (équivalents des eaux superficielles en Algérie par an), nous avons une autonomie de 3250 à 4065 ans.

Il est vrai que ces ressources sont très faiblement renouvelables, mais elles peuvent être transférées sur des centaines de kilomètres. Nous

[243] *KARA K.M., ARIF H. (2009), L'Afrique, continent clé face au défi climatique, Ed DAHLAB, P118.*

pouvons dire que grâce aux eaux de dessalement et ces eaux souterraines, l'Algérie est à l'abri dans le futur si les mesures adéquates sont prises et une stratégie claire bien définie à l'horizon 2050.

La population algérienne qui est estimée à 44,7 millions d'habitants au 1er janvier 2021, serait de l'ordre de 55 millions en 2050, et si on tient compte de nos ressources en eaux renouvelables actuellement (superficielles et souterraines) estimées à 18,2 milliards de m3/an, nous aurons 330 m3/habitant/an).

6.1.5. Habitat modernes et habitables et service de base de qualité

La maîtrise de l'urbanisation serait en corrélation avec un développement équilibré et ciblé dans la zone. Si toutes les dispositions contenues dans le plan d'action du PAC algérois, ainsi que les orientations et les recommandations du SNAT[244] et du SDAT[245]. Si les PDAU[246]tiennent compte des équilibres à maintenir tels que stipulés dans la réglementation nationale et si les POS[247] respectent strictement et rigoureusement les prescriptions contenues dans les orientations en matière d'urbanisation et de développement, une configuration plus douce de la consommation des surfaces urbanisables sera alors possible avec un rythme de 0,8 % à 1 % au maximum de la surface totale urbanisable, soit une surface totale consommée à l'horizon 2025 de 52 %[248].

---

[244] *Schéma national d'aménagement du territoire (instrument d'aménagement du territoire/niveau national).*

[245] *Schéma directeur d'aménagement du touristique (instrument d'aménagement du territoire).*

[246] *Plan directeur d'aménagement du territoire (instrument d'aménagement du territoire/niveau wilaya).*

[247] *Plan d'occupation du sol (instrument d'aménagement du territoire/niveau local).*

[248] ***GRIMES S.*** *(2007) : « Développement des stratégies pour un tourisme durable dans les nations méditerranéennes, Algérie indicateurs du développement du tourisme durable ». Alger.*

Durant ces dernières décennies, l'orientation de l'effort national de développement vers les villes portuaires, plus particulièrement celles dotées de meilleures infrastructures, héritées de la période coloniale, ont entretenu un phénomène d'urbanisation intensive, à l'origine de la formation d'aires métropolitaines à forte concentration de population littorale dont l'axe Blida- Alger est une bonne illustration. D'après le tableau N° 02, il y a une nette évolution de la population urbaine d'une année à une autre.

Tableau N° 02: La population urbaine (en milliers)

Désignation	1970	1995	2005	2015	2025
Algérie	5430	15831	20804	26406	34081

Source: **Nations unies** (2005).

Dans le cadre de la politique de développement rural, le programme du "Logement Rural" encourage ainsi les ménages à réaliser, en auto-construction et avec le soutien de l'Etat, leur logement au sein de leur propre environnement rural. L'éradication des bidonvilles et de l'habitat précaire a également constitué un axe d'efforts très important de l'Etat dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Dès 2010, l'ambition a été de réaliser en moyenne 70.000 logements par an. Ainsi, depuis 2014, date de lancement des grandes opérations de relogement, et dans la seule wilaya d'Alger, plus de 80.000 familles, soit près de 400.000 personnes ont été relogées.
Selon le Ministère de l'Habitat, de l'urbanisme et de la ville, le taux d'occupation du logement (TOL) est de l'ordre de 4,4 personnes par logement. Le taux d'occupation par pièce (TOP) a diminué de 1,7 en 2008 à 1,5 en 2024.

Tableau N°03 : Indicateur du parc de logements en Algérie

Année	1966	1977	1987	1998	2008	2017	2024 (projection)
Population (en millions)	12.9	17.58	23.77	30.19	34.73	41.14	47.29
Taux d'occupation par logement TOL)	6.1	6.83	7.54	7.13	6.4	4.6	4.18
Taux d'occupation par pièce (TOP)	2.78	3.17	2.65	2.64	1.7	1.53	1.5

Source : MHUV pour un surpeuplement critique. In https://www.mhuv.gov.dz/fr/accueil/#

Environ 95% des logements sont raccordés au gaz naturel (un des taux les plus élevés au monde), le réseau couvrant 1.392 communes sur les 1.541 du pays. L'opération se poursuit pour le raccordement des communes restantes (28 wilayas), dès le parachèvement du programme en cours. Le taux national d'électrification atteint plus de 98% à fin 2019, le taux moyen de raccordement à l'eau est de 98% en 2017 (78% en 1999) et le taux de raccordement aux réseaux d'assainissement est de 95% en 2014 et attient en 2030 100% pour le raccordement urbain et 80% rural.

6.2. Des citoyens bien instruits et une révolution des compétences appuyée par la science, la technologie et l'innovation.

A ce titre, le taux de scolarisation au niveau du primaire est évalué en 2019 à 97,87%. Il est important de noter que comparativement à 2013 (99,34%), il semblerait que le taux de scolarisation ait légèrement fléchi en 2019, mais il convient de signaler que le taux de 2019 ne tient pas

compte des élèves scolarisés au niveau des écoles privées de plus en plus nombreuses. L'inclusion de cette population d'élève va certainement faire tendre le taux de scolarisation vers 100%.
En outre, le taux de scolarisation dans le secondaire a substantiellement augmenté de 10,4% passant de 75,84% en 2013 à 84% en 2019. Le nombre d'inscrits est passé de 7.725.856 en 2012-2013 à 9.211.640 en 2018-2019, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 3,0% sur la période.

Notons, enfin, que la proportion des enseignants qualifiés est à son maximum soit 100%. Cela est compréhensible lorsqu'on connait les conditions d'accès au poste d'enseignant axées sur la qualification principalement le diplôme et la réussite au concours.

6.3. Des citoyens en bonne santé et bien nourris

De manière indéniable le système sanitaire algérien a connu des améliorations sensibles et significatives. Un ensemble cohérent et intégré de mesures a été à l'origine de ces avancées comme la gratuité de la médecine, le développement des infrastructures, la disponibilité d'un corps médical, …etc.

En dépit de la rareté des ressources, les subventions accordées aux hôpitaux ont augmenté passant de 308,4 milliards de DA en 2013 à 321,6 milliards de DA en 2018. Le nombre de médecins est passé 66.236 médecins toutes spécialités confondues en 2013 à plus de 80.000 médecins en 2018 ce qui a ramené le ratio « nombre de médecins pour 1000 habitants » de 1,73 en 2013 à 2 en 2018.

Les différents programmes nationaux notamment de prévention développés en direction des enfants de moins de cinq (05) ans (programme élargi de vaccination, programme de promotion d'allaitement maternels, programme de lutte contre les carences en micronutriments,…) ont permis des gains importants. Le taux de

Mortalité Infantile (TMI) a baissé passant de 22,4‰ en 2013 à 21‰ en 2018. Décliné selon le genre, de taux est en 2018 de 22,5‰ pour les garçons et seulement de 19,5‰ pour les filles.

6.4. Des économies transformées et création d'emplois

6.4.1. Croissance économique durable et inclusive

Le cadre budgétaire à moyen terme 2020-2022 reposent sur l'impératif retour à la soutenabilité budgétaire à moyen terme, en privilégiant la poursuite des efforts consentis, depuis 2015, pour la maitrise et la préservation des engagements de l'Etat, tout en veillant à maintenir la viabilité de trésorerie sur le court et le moyen terme.

Le cadrage macro-économique et budgétaire pour la période 2020-2022 intervient dans une conjoncture qui demeure confrontée à l'important défi d'une gestion optimale des ressources disponibles avec la persistance des tensions liées aux fluctuations des revenus tirés des exportations d'hydrocarbures.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2020 interviendra dans une période qui sera marquée par la mise en œuvre progressive de la loi n°18-15 du 02 septembre 2018 relative aux lois de finances, traduisant la réforme du dispositif législatif et réglementaire régissant le budget de l'Etat et les finances publiques de manière générale

La programmation budgétaire à moyen terme couvrant les prochaines périodes devra :

•Accorder la priorité au parachèvement des projets en cours de réalisation dans les délais fixés et aux coûts prévus.

•Programmer le financement de nouveaux projets d'investissement dans le respect des plafonds arrêtés par les pouvoirs publics, en veillant à ne retenir que ceux dont l'opportunité est avérée et qui répondent aux exigences d'efficacité et d'efficience.

•Déterminer le cheminement des crédits de paiement pour le financement des projets en cours de réalisation et des nouveaux programmes proposés pour les années 2020, 2021 et 2022.

•Mobiliser les moyens de réalisation en recourant, en priorité, dans le cadre de la commande publique, aux entreprises nationales et aux produits de fabrication locale.

L'Algérie a réalisé des investissements considérables dans beaucoup de domaines tels que les infrastructures de liaisons (développement du réseau de transport, des TIC, des réseaux électriques), la construction de logements, l'amélioration des capacités de production d'eau potable, le développement des infrastructures de santé et d'éducation. Ces investissements ont non seulement constitué un vecteur de création d'emplois et de croissance économique mais ont également permis une amélioration significative du bien-être de l'ensemble de la population.

L'économie reste, en effet, fortement concentrée sur les hydrocarbures et la croissance économique tributaire de l'évolution de l'activité dans ce secteur. Ce dernier représente 22,4% du PIB, 38% des recettes budgétaires de l'Etat et 95% des exportations en 2018.

La croissance du PIB s'est établie, en moyenne sur la période 2013-2019(9 premier mois) 2019 à 2,4% par an. Hors hydrocarbures, cette croissance a été de 4,0% en moyenne annuelle.

6.4.2. Diversification et résilience de l'économie

Une nette progression est constatée dans la part des dépenses de recherche et développement réalisant un niveau de performance de 63% par apport à l'objectif recherché. Un élan obtenu grâce la politique de promotion de la recherche scientifique et le développement scientifique.

- Les effectifs des étudiants ont connu un accroissement très important entre 2013 et 2019, passant de 1.190.196 étudiants en

2013/2014 dont 59,10% de sexe féminin à 1.531.920 étudiants en 2018/2019 dont 61.91 % de sexe féminin.

- Les effectifs des personnels enseignants ont connu également un accroissement considérable entre 2013 et 2019, passant de 51.299 enseignants en 2013/2014 à 60.832 enseignants en 2018/2019 avec un taux d'encadrement d'un (01) enseignant pour 25 étudiants.

Concernant le réseau universitaire algérien, il est constitué de 106 établissements universitaires dont (50 universités,13 centres universitaires et 43 écoles supérieures) en 2018/2019.

6.4.3. Hospitalité/Tourisme

Les données de tableau N° 03, représente le nombre de visiteurs internationaux en Algérie au cours des années 2011 à 2022, offrant un aperçu des impacts significatifs de la pandémie mondiale de COVID-19 sur l'industrie du tourisme.

Tableau N° 04: l'évolution du nombre de visiteurs internationaux en million par années :

Années	**Nombre de visiteurs internationaux (**en million**)**
2011	2,40
2012	2,63
2013	2,73
2014	2,3
2015	1,7
2016	2,04
2017	2,45
2018	2,66
2019	2,37
2020	0,59
2021	0,13
2022	1,12

Source : Ministre du Tourisme et de l'Artisanat, 2023.

L'évolution du nombre de visiteurs internationaux en Algérie de 2011 à 2022 révèle l'impact significatif de la pandémie mondiale de COVID-19 sur l'industrie du tourisme. Entre 2011 et 2019, le nombre de visiteurs internationaux a oscillé autour de 2,4 à 2,37 millions par an, indiquant une certaine stabilité dans le secteur. Cependant, en 2020, année où la pandémie a sévèrement perturbé les voyages internationaux, ce chiffre a chuté à 0,59 million, marquant une baisse drastique de près de 75% par rapport à l'année précédente.

En 2021, malgré certaines tentatives de reprise, le nombre de visiteurs internationaux est tombé à seulement 0,13 million, reflétant les restrictions persistantes et l'incertitude liée à la pandémie. Toutefois, en 2022, on observe une légère reprise avec un nombre de visiteurs internationaux atteignant 1,12 million, suggérant un début de récupération de l'industrie du tourisme après les impacts les plus sévères de la pandémie. Ces chiffres mettent en évidence la vulnérabilité du secteur du tourisme aux crises mondiales et soulignent l'importance des efforts de relance pour stimuler la reprise économique dans ce domaine clé.

6.5. Une agriculture moderne pour une production et une productivité renforcées

6.5.1. L'industrie agroalimentaire, quant à elle, est le secteur qui a le mieux résisté à la crise de la Covid-19. En effet, elle a connu une croissance de +6 % de son activité industrielle au cours du premier trimestre 2020. Le confinement a poussé les citoyens à stocker les denrées alimentaires par crainte d'indisponibilité. Ce phénomène a été beaucoup plus visible sur la semoule. Le second trimestre a été marqué par un très faible recul (-0,3%) de la production industrielle de l'industrie (ONS, 2020).

Les exportations hors hydrocarbures étant très faibles, le recul de la production nationale s'explique par le ralentissement de l'activité

économique nationale dû aux mesures exceptionnelles de lutte contre la propagation de la Covid-19 ayant affectées à la fois l'offre et la demande de biens et services. Ce choc sans précédent sur la production industrielle pose la question de la résilience des différents secteurs, c'est-à dire de leur capacité à retrouver un niveau d'activité normal (antérieur à la crise de la Covid-19) (Abdelaziz Djerad premier ministre, 2021).

Tableau N° 5 : Indices de la Production Industrielle – Secteur Agroalimentaire (%)

Production Industrielle par Secteur	2019				2020		2019/2020	
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T1	T2
Ind. Agro-Alimentaire, Tabac, Alu	53,7	50,4	51,9	60,2	57,1	50,3	+6,2	-0,3

Source : ONS – Indices de la Production Industrielle au 2e Trimestre 2020 (N° 903).

6.5.2. L'agroalimentaire et ses réseaux de distribution en Algérie

L'industrie Agroalimentaire IAA est la 2ème industrie de l'Algérie. Elle participe à hauteur de 40% du total du CA des industries nationales hors hydrocarbures. Son taux de croissance est de 6,8% en 2019, représente 13% du PIB, avec un peu plus de 23 000 entreprises industrielles dont 95% issues du secteur privé.

Les importations d'équipements représentent 300 millions € en 2019. L'Algérie est le 1er importateur africain de denrées alimentaires (1,7 Md€).

Le gouvernement lance un plan national de développement des industries agroalimentaires et la création de 4 technopoles de 500 industries agroalimentaires (Halim AMMAR KHODJA et Ryan KADA de la CCI Franco auprès des entreprises bretonnes, 2022).

6.6. Economie bleue/des océans pour une croissance économique accélérée

Les actions se focalisent sur i) l'exploitation optimale des ressources halieutiques en encourageant les investissements, ii) l'identification des zones d'activités aquacoles prioritaires et iii) le développement d'activités de conditionnement et de transformation.

Le tableau N°06, illustre la structure de la biodiversité marine en Algérie, où le nombre d'espèces citées est de 3896 de la faune et de la flore marine, avec un nombre plus élevé des espèces confirmées suite au nombre de genres et de familles qui vivent dans la zone côtière algérienne.

Tableau N° 06: La structure générale de la biodiversité marine en Algérie

	Nombre d'espèces citées	Nombre d'espèces confirmées	Nombre de genres	Nombre de familles
Flore marine	713	713	71	38
Faune marine	3183	3080	720	655
Total Général	3896	3793	791	693

Source : **Grimes** et **al. (2004)**. La biodiversité côtière algérienne. Algérie.

Le niveau de perturbation dans l'écosystème marin et littoral est perceptible (MATET, FEM et PNUD., 2009) et dont il y a lieu de présenter la forte perturbation dans le tableau N° 3:

- Erosion côtière et dégradation des formations végétales dunaires (artificialisation du milieu) ;

- Perte des grandes superficies des forêts telliennes et autres effets engendrés par la littoralisation de l'activité économique (pression sur les ressources hydriques et foncières) ;
- Diminution de la production de pêche en fonction de forte pression sur la zone de pêche;
- Pression sur certaines zones humides (Sites RAMSAR) ;
- Dégradation des sites particuliers présentant un caractère paysager (Samir Grimes, 2020).

Par ailleurs, les programmes de développement initiés impliquent une exploitation raisonnée des espaces maritimes, la promotion d'une pêche artisanale responsable, d'une aquaculture durable, et la sécurisation des pêcheurs (mise en place d'une police d'assurance pour l'activité aquacole, l'adaptation du régime de retraite des marins pêcheurs, la mise en place de Centres de santé au niveau des enceintes portuaires et la prise en charge de l'assurance des marins pêcheurs pendant l'arrêt biologique).

6.7. Des économies et des collectivités durables sur le plan environnemental et soucieuse du climat

La prise en charge des contraintes majeures (érosion hydrique, augmentation de la salinité du sol et son appauvrissement, lutte contre les feux de forêts) et d'autre part, l'exploitation des potentialités disponibles, à travers notamment la promotion d'une agriculture biologique, la préservation et la revalorisation de la biodiversité locale, l'exploitation raisonnée des ressources végétales et animales, l'encouragement des économies territoriales, la lutte contre la désertification, la gestion rationnelle des ressources en eaux, le reboisement et la plantation d'espèces nouvelles répondant à la contrainte des changements climatiques, la réhabilitation et la consolidation du barrage vert, la valorisation des produits du terroir et

des activités connexes et la promotion des savoirs et savoir-faire traditionnels.

C'est à ce titre, que l'on enregistre:

- la mise en défens de plus de 3,2 millions d'hectares dans le cadre du programme de la réhabilitation et de restauration des parcours steppiques;
- L'extension des superficies irriguées avec une utilisation rationnelle de l'eau, le développement des systèmes d'irrigation économiseurs, la reconversion des systèmes gravitaires existants en systèmes économiseurs d'eau et l'utilisation des eaux non conventionnelles. La superficie irriguée est passé de 1.119.258 hectares en 2013 à 1.425.986 hectares en 2019, l'aspersion et leu goutte-à-goutte sur 757.494 hectares, soit plus de 57 % de la superficie irriguée totale, et l'exploitation des eaux usées purifiées avec l'irrigation en 2019 de 12.500 hectares à partir des STEP et lagunes en exploitation.

  La superficie équipée en systèmes économiseurs d'eau, est passée de 518.504 hectares en 2013 à 887.599 hectares à fin 2019 soit 63% de la superficie irriguée;
- La réalisation et l'aménagement, à fin 2018, de 1.262 km de pistes agricoles pour le désenclavement et l'accession dans les zones de mise en valeur dans 08 wilayas et de plus de 7.300 km de piste de désenclavement rural;
- La plantation dans le cadre du Plan national de reboisement sur 810.000 hectares et la fixation de 4.100 hectares de dunes menaçantes au niveau de l'aire du barrage vert, ainsi qu'une intervention sur les nappes alfatières et les parcours qui a combiné des plantations pastorales sur près de 14.900 hectares et une mise en défens sur 72.000 hectares ;

- Le traitement de 66 bassins versants en amont d'ouvrages hydrauliques sur un objectif de 107 par la réalisation de travaux de défense et restauration des sols (correction torrentielle, fixation de berges, cordons de pierres et murettes) et la plantation de 89.000 hectares, avec un taux d'avancement de 84% en 2018;
- La mise en valeur de plus de 2.600 hectares complétés par des travaux de conservation des eaux et des sols par la réalisation d'environ 1,2 million de m^3 de correction torrentielle ainsi que 1.200 hectares de fixation de berges ;
- La concrétisation de 11.943 projets de proximité de développement rural intégrés (PPDRI), comprenant des actions intersectorielles et intégrées, qui ont concernés plus d'un million de ménages ruraux, toutes catégories et sans distinction entre hommes et femmes, à travers plus de 10.400 localités situées dans 1.400 communes. Un taux de réalisation de 98% de l'objectif arrêté à l'horizon 2014 et où la plantation fruitière rustique et les unités d'élevage familial, ont dominés la partie agricole;
- L'intégration des énergies renouvelables dans le développement agricole durable et notamment l'octroi de 5000 kits d'énergie renouvelable dans l'objectif de réduire la pression sur les ressources naturelles, notamment le bois de chauffage;
- La mise en œuvre de programmes d'expérimentation relatifs au développement de l'agriculture biologique appliquée et le soutien à l'organisation et à la création de pôle agro-alimentaire; ainsi que la mise en valeur des ressources biologiques locales en coopération avec la population rurale, notamment l'implication de la femme rurale, pour trois filières (apiculture, huile de lentisque et plantes aromatiques et médicinales), avec la création de 5 coopératives dans deux wilayas pilotes (Annaba et El Tarf);

- La réhabilitation de quatre espèces animales menacées de disparition sur les 23 répertoriées (cerf de Berbérie, mouflon à manchettes, gazelle de cuvier et outarde Houbara), la mise en place de trois plans d'actions urgentes pour la conservation du singe magot, le guépard et la gazelle de Cuvier et le renforcement de la lutte contre le braconnage des animaux sauvages;
- Le renforcement du réseau des aires protégées du domaine forrestier, à travers la création du 9e Parc National, celui de "Babor-Tababort" (Wilayas de Sétif, Bejaia et Jijel), s'étalant sur une superficie de 23.656 hectares, ainsi que la 1ére Réserve Naturelle de Cap Lindles (Wilaya d'Oran) qui comprend une partie terrestre et une partie marine, comptant au total 5.915 hectares.

  Ainsi, le classement en aires protégées opéré totalise 194.932 hectares en 2019, contre 165.361 hectares en 2013.

6.7.1. La politique nationale de l'Aménagement et du développement durable, en Algérie, est encadré par les lois, 01-20 et 10-02 respectivement du 12 décembre 2001 et du 29 juin 2010.

Le développement et l'aménagement durable du territoire est un instrument de l'unité nationale, qui intègre, outre les objectifs de développement économique, social et culturel, les impératifs de souveraineté nationale et de défense du territoire

6.7.2. Le Schéma National d'Aménagement du Territoire / SNAT constitue l'instrument stratégique de planification spatiale, dont la mise en œuvre permettra de corriger les déséquilibres et les disparités entre les territoires. Vingt (20) Programmes d'Action Territoriales (PAT) déclinent les quatre lignes directrices. Pour chacun de ses PAT sont développés des objectifs, une stratégie et un programme d'action Stratégie et Plan d'Actions nationaux pour la biodiversité (SPANB) 2016-2030 :

6.7.3. Le schéma national d'aménagement du territoire, une stratégie et un Plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) 2016-2030 de l'Algérie a été mise à jour et adaptée à l'évolution des différents contextes en 2016.

Cette Stratégie et Plan d'action nationaux pour la biodiversité 2016-2030, adoptée par le Conseil du gouvernement le 28 mars 2018, considère notamment de manière plus consolidée et étroite les orientations du Schéma National pour l'Aménagement du Territoire (SNAT). Cette stratégie s'inscrit dans la vision de « la biodiversité pour le développement économique et social durable et l'adaptation aux changements climatiques ». A ce titre, ses objectifs ambitionnent de contribuer efficacement à la création de revenus et d'emplois pérennes pour une croissance verte inclusive. Dans cette optique, la SPANB 2016-2030 met l'accent sur la conservation, l'utilisation durable, la restauration et la valorisation de la biodiversité au profit des générations présentes et futures. Cette vision a pour but la pérennisation du capital naturel algérien exceptionnel qui peut être durablement mis au service des besoins socioéconomiques du pays et du bien-être de ses citoyens.

Le plan d'action de la SPANB à l'horizon 2030 permettra de renforcer la protection, de promouvoir la valorisation et l'utilisation durable et de consacrer la restauration de la biodiversité. Ces objectifs seront réalisés par l'adaptation du cadre de planification pour freiner le processus de dégradation des milieux naturels et d'érosion de la biodiversité par des actions engagées et coordonnées et dans une seconde phase de restaurer les habitats et les processus dégradés.

Conclusion :

> Le NEPAD aura sans doute des succès ponctuels sur les actions précises qu'il a identifiées. Et l'on continuera certainement à utiliser le label NEPAD à des fins de légitimation de projets et d'aides. Mais il serait dangereux d'y voir une réponse globale aux besoins du développement africain. L'Afrique a déjà trop souffert des effets d'annonce de programmes utopiques pour qu'on suscite de nouvelles illusions suivies de nouvelles désillusions.

En revanche, les discussions sur le NEPAD ont une utilité imprévue, mais certaine : mettre en évidence plusieurs des changements, longtemps sous-estimés, de l'économie politique de l'Afrique et de ses relations avec l'extérieur.

En collaboration avec les différents acteurs économiques, l'Algérie a mis en place une démarche inclusive et participative pour l'élaboration de son premier rapport décennal sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Les objectifs de l'Agenda 2063 "L'Afrique Que Nous Voulons", sont en parfaite adéquation avec la politique de développement de transformation et de modernisation de l'économie nationale, et les progrès réalisés et à atteindre à l'échelle nationale ne pourront que conforter les attentes affichées à l'échelle continentale et apporter une contribution certaine.

Références bibliographiques :

Livres:

- Grimes Samir. (2020). économie bleue, PME, enjeux et stratégie pour Algérie, édition hub Nation al West Med Touloun, . France.
- KARA K.M., ARIF H. (2009), L'Afrique, continent clé face au défi climatique, Ed DAHLAB, P118.
- UA (2023) : GUIDE DE L'UNION AFRICAINE. édition Commission de l'Union africaine et État néo-zélandais.

Articles :

- Abderrazak Ferhat, Guergueb Mebarek.(2021): La gestion des eaux en Algérie : Vers un nouveau paradigm. Journal of Advanced Economic Research, El oued University, Eloued, Algeria, Vol 06, Issue 01. PISSN : 2572-0198 / EISSN : 2676 -1572.
- Groupe de la Banque africaine de développement 2003. NEPAD Plan d'action à court terme – Infrastructures (PAC T) Revue de l'état d'exécution du PACT et voie à suivre pour aller de l'avant.
- Moussa M 2024 : Technique chargée de la comptabilité nationale. ONS. ISSN 1111 - 5939

Rapports :

- Amba Mpoke-Bigg,(2015) : Département de la communication et des relations extérieures. NEPAD : dix ans après, qu'est-ce que c'est, d'abord ? COP 28. Allemagne.
- CNES (2000), « L'eau en Algérie : le grand défi de demain », Projet de rapport, P 83.
- GRIMES S. (2007) : « Développement des stratégies pour un tourisme durable dans les nations méditerranéennes, Algérie indicateurs du développement du tourisme durable ». Alger.
- Grimes et al. (2004). La biodiversité côtière algérienne. Algérie.
- KOUICI Salima : Les Indicateurs de Recherche entre Référentiels Internationaux et Contexte National. Attachée de recherche Division Recherche et développement en Sciences de l'Information CERIST.
- Ministère des ressources en eau, 2020. Algérie.

- MHUV pour un surpeuplement critique.
- Ministre du Tourisme et de l'Artisanat, 2023.
- MATET, FEM et PNUD. (2009). Quatrième rapport national sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique au niveau national. Algérie.
- Nations unies (2005).
- ONS – Indices de la Production Industrielle au 2e Trimestre 2020 (N° 903).
- Président de la République, le Ministre des affaires étrangères ou le Ministre délégué chargé des affaires maghrébines et africaines.

Sites internet:

- https://fr.statista.com/statistiques/710641/pib-algerie-par-habitant/
- https://www.mhuv.gov.dz/fr/accueil/#
- http://www.ons.dz